



**CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 MARS 2024
À 19H.30, SALLE COMMUNALE DE MONTMAGNY**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Présentation de la Coreb par les secrétaires régionaux Mme Christel Losey Mosimann et M. Lionel Conus
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023
5. Communications du bureau
 - a. Votations fédérales et élection complémentaire à la Municipalité du 3 mars 2024
 - b. Indemnités des délégués dans les associations intercommunales
 - c. Divers
6. Communications municipales
 - a. Suite de la procédure du PaCom
 - b. Divers
7. Préavis municipal 2024/01 – Demande de crédit de CHF. 262'000.—pour la réalisation de travaux d'amélioration au Chemin du Clos à Villars-le-Grand.
8. Préavis municipal 2024/03 – Demande de crédit de CHF. 65'000.—pour le remplacement du compacteur de Mur.
9. Vote sur la tenue d'une séance extra-muros du Conseil communal au Parlement vaudois.
10. Réponse de la Municipalité à la question « Mise en place d'une politique de soutien à la cohésion villageoise ».
11. Réponse de la Municipalité à la question « Position de la Municipalité pour l'organisation d'une étape du Tour de Romandie Cycliste en 2026 ».
12. Informations des délégués dans les associations intercommunales
13. Interpellations – postulats – motions
14. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h.30. **Le Président** ouvre la séance. M. Julien Schwab rappelle que les Conseillers ont été convoqués selon les règles statutaires et que cette séance est enregistrée. Il prie chaque personne qui prend la parole de se nommer pour les besoins du procès-verbal. Il salue la

présence de la presse en la personne de M. Benjamin Bulliard, pour le Journal de la Broye. Il souhaite la bienvenue à Mme Christelle Losey-Mosimann et M. Lionel Conus, tous deux secrétaires régionaux de la Coreb, qui viennent présenter l'Association aux autorités de Vully-les-Lacs.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Catherine Lüscher, Karin Hügli, Joëlle Roch, Sabine Thierrin et de MM. Florian Aeby, Alexandre Bardet, Claude Besson, Christian Kolly, Antoine Parisod et Antoine Savary. Présents 40, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe les Conseillers qu'il y a une modification par rapport à l'ordre du jour envoyé par courrier, avec l'ajout au point 6 de l'assermentation de M. Julien Bessard, dans sa fonction de municipal. Il demande si cet ordre du jour modifié suscite des remarques. Ce n'est pas le cas. Les Conseillers-ères qui approuvent l'ordre du jour modifié sont priés de le faire par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

3. Présentation de la Coreb par les secrétaires régionaux Mme Losey Mosimann et M. Conus

Le Président présente Mme Christelle Losey Mosimann et M. Lionel Conus, tous deux co-secrétaires de la Coreb qui sont venus présenter cette Association, qui joue un rôle central dans le développement de notre région, dont Vully-les-Lacs est membre.

Mme Losey Mosimann remercie le Conseil de les accueillir. Ils débutent ce soir leur tournée des communes, qui vise à apporter plus de clarté sur leur Association et à présenter la Coreb suite à la réorganisation stratégique qui a été votée en assemblée en 2023. La Coreb est une Association dont les membres issus de deux Associations de communes, soit AscoBroye qui représente le groupe de 18 Communes fribourgeoises, et l'ARBV, qui représente les Communes de la Broye vaudoise, avec 31 entités. Font également partie de la Coreb des membres privés, qui sont des personnes morales ou physiques. La Coreb compte plus de 280 membres, ce qui permet de prendre le pouls économique de la région et d'entretenir des relations étroites avec le tissu économique.

La Coreb englobe un périmètre de 430 km², qui touche plus de 80'000 habitants, 29'900 habitants répartis sur plus de 5'300 entreprises. La région est plutôt allongée puisqu'entre les deux extrémités on a 50 km, et tout l'enjeu aujourd'hui est de garder une cohérence régionale.

Ils ont profité de la réorganisation de la Coreb pour revoir la stratégie, qui a été élaborée au sein d'un groupe de travail qui comportait des représentants du monde politique et économique de la région.

La mission : La Coreb soutient et encourage les entreprises, les communes et les institutions broyarden afin de favoriser un développement régional harmonieux et durable.

Elle crée des ponts entre les acteurs de la Broye intercantonale pour mener des actions dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la mobilité ainsi que dans d'autres projets d'intérêt régional.

Public cible : les entreprises, les Communes et les institutions broyardes.

Mme Losey Mosimann fait une présentation des 4 domaines d'activité stratégique, et la Coreb souligne également la volonté régionale d'avoir un développement qui s'inscrit dans l'harmonie et dans la durabilité.

Les 4 domaines d'activité sont :

- Le développement économique dont l'objectif sur les 25 ans est de promouvoir la Broye sous l'angle économique et son attractivité.
- L'aménagement du territoire qui vise à obtenir l'approbation du plan directeur régional intercantonal, ainsi que de ses mesures.
- Le domaine de la mobilité, dont l'objectif est de continuer à améliorer l'offre des transports publics dans la Broye, de promouvoir leur utilisation et celle de la mobilité douce.
- Projets transversaux qui visent à accompagner les projets qui touchent la Broye intercantonale et qui répondent aux principes de subsidiarité, à savoir, que s'il y a d'autres acteurs dans la Broye pour porter des projets ou des activités, elle ne va pas engager de ressources sur ces thématiques-là. C'est la raison pour laquelle la Coreb ne traite plus du domaine de la santé et du domaine du tourisme.

Au niveau de l'organigramme, on retrouve les deux Associations de communes, soit l'ARBV et l'Ascobroye qui sont les Associations mères qui forment la Coreb. Il y a un secrétaire régional par Association de communes, soit M. Conus pour Ascobroye et Mme Losey Mosimann pour l'ARBV.

A eux deux ils forment la direction de la Coreb, et ils se répartissent les tâches soit par domaines stratégiques ou soit par projet. L'équipe de la Coreb est composée de 7 collaborateurs. Le Comité exécutif est composé de 13 membres issus des autorités politiques et des milieux économiques.

La présidence de la COREB est assurée en alternance par les 2 préfets de la Broye ; pour 2024 c'est M. Olivier Piccard qui est en charge de cette fonction.

Mme Losey Mosimann explique ensuite le financement de la Coreb qui est composé à hauteur de 66 % par les Communes, 17% par les cantons, 3,6 % par les cotisations, le solde par des émoluments ou facturation.

Mme Losey Mosimann précise que la subvention du canton de Vaud est assortie de missions, que la Coreb doit assurer.

M. Conus nous présente les domaines stratégiques, avec les explications sur les buts, façon de procéder, etc...

Mme Losey Mosimann présente l'aménagement du territoire, avec les explications nécessaires.

M. Jean-Michel Loup demande dans quelle mesure ils peuvent influencer le plan directeur cantonal par rapport au plan directeur régional.

Mme Losey Mosimann dit qu'en principe, les propositions qu'ils ont faites doivent être prises en compte, et le plan directeur cantonal devra être adapté en conséquence, sur les thématiques qui sont abordées.

Un des dossiers majeurs du plan directeur régional c'est la SRGZA qui signifie stratégie régionale de gestion des zones d'activités dans lequel il s'agit de définir les zones d'activités destinées à accueillir l'emploi. Les enjeux de mobilité, de zone, etc... doivent être intégrés. Finalement le canton les invite à mettre en place une gouvernance régionale, afin de mettre en œuvre cette stratégie. La gouvernance sera composée des organes de gestion par type stratégique. Dans la Broye il y en a cinq.

M. Conus présente la mobilité. : objectif améliorer nos transports publics, amélioration de la mobilité douce, en tenant compte des spécificités de la région. Ils pensent que la situation peut être améliorée, et dans ce sens, ils ont fait un sondage dans toute la Broye portant sur la pratique de la mobilité. Il ressort que la voiture reste prédominante. Le rapport complet est sur leur site internet.

Dans la Broye il y a énormément de potentiel pour développer le vélo, notamment électrique. Chaque année, la COREB met en place des actions pour la mobilité. En 2023, c'était un réseau de vélos en libre-service, soit 58 vélos déployés dans 16 communes. Ils ont remarqué que cela pouvait être une alternative. Les cantons soutiennent ces actions.

Mme Losey Mosimann termine avec les projets transversaux :

- a. Journée de découverte des métiers, 4^{ème} édition cette année, où les entreprises formatrices présentent leur métier et peuvent également recruter des jeunes. L'Association FormaBroye, une sorte de plateforme d'accompagnement entre les jeunes et les entreprises, organise cette journée, qui se tiendra le 28.09.24, à Payerne.
- b. Le projet swiss aeropole, dont elle donne quelques explications. C'est la Coreb qui détient l'autorisation d'exploiter l'aérodrome civil de Payerne.

M. Conus présente leurs vecteurs de communication, qui sont notamment leur site internet. Ils publient des news letters régulièrement et on peut s'inscrire sur le site pour les recevoir. Ils sont également présents sur les réseaux sociaux, essentiellement sur LinkedIn. Ils ont eu 44% d'augmentation d'abonnés en 2023 et ça continue de monter. Ils sont également présents sur Facebook et Instagram. Le public cible de la Coreb est d'une part les communes, les entreprises et dans une moindre mesure la population.

En conclusion, ils ont la volonté de collaborer avec leurs partenaires principaux, de créer des conditions cadres pour le développement de la Broye, notamment en développant l'emploi.

M. François Maeder demande s'ils ont la même stratégie pour AgriCo à St-Aubin ?

M. Conus répond qu'ils sont présents dans AgriCo, mais que celui-ci est sous l'égide de l'ECPF (établissement cantonal de promotion foncière). La Coreb est intégrée dans la plateforme d'échanges pour être tenue au courant du développement du site, et aussi présente dans la plateforme mobilité. Micarna va s'installer dans cette zone, mais il ne s'agit que d'un quart du site, et il y a un grand enjeu au niveau de la mobilité. Ils accompagnent ce dossier afin d'installer un arrêt pour les transports publics dans cette zone, car AgriCo va bien faire des parkings, mais qui ne pourront pas accueillir tous les véhicules des employés, ceci afin de motiver lesdites entreprises à privilégier les transports publics ou de mobilité douce, pour essayer de réduire le

trafic. Ils orientent également les entreprises intéressées vers AgriCo, en sachant que c'est un campus agro-alimentaire principalement, donc fait pour ce genre d'entreprises.

M. Gilles Bardet demande si c'est la Coreb qui va coordonner l'implantation d'autres entreprises.

Mme Losey Mosimann répond qu'aujourd'hui ils avancent pas à pas. Ils font partie de plusieurs groupes d'échanges, pour faire valoir les atouts de la région, notamment Agro-pôle et AgriCo.

M. Conus donne comme exemple ce qui s'est passé en 2023, à savoir l'entreprise GRZ qui était à Grolley et qui est venue s'implanter à Avenches grâce à leur travail de présentation et d'aide à leur implantation, mais il y a toujours plusieurs entités qui sont impliquées, et c'est un travail d'équipe et de coordination entre les différents acteurs.

M. Damian Fioretta demande si ce n'est pas paradoxal de promouvoir de l'emploi dans la Broye, tout en ayant pas assez de place de parc. Les transports publics évoluent, mais à une lenteur qui est à l'échelle de notre pays, par exemple, en 20 ans, on est passé de 2 bus par jour dans la région, à 4-5 actuellement... Il a l'impression que de vouloir faire les deux en parallèle c'est un peu se tirer des bâtons dans les roues.

M. Conus répond que l'on peut également tourner cela positivement, et se dire que c'est ça qui est stimulant, de savoir trouver des endroits où développer des entreprises, où la desserte des transports publics sont implantées également. Ils vont développer l'emploi où il y a des centres. Finalement, c'est une réalité qu'il y a de la population, et ce n'est pas empêcher les gens d'utiliser la voiture, mais de proposer des modes alternatifs. Ils essaient de trouver des solutions, mais ce ne sera pas possible partout.

Mme Losey Mosimann dit qu'il faut savoir que les zones d'activités qui sont développées dans le plan directeur régional doivent être aussi assorties de mesures pour assurer la desserte, et ils ne vont plus pouvoir créer à terme des zones tertiaires ou commerciales sur un site qui n'est pas desservi en transports publics.

Mme Céline Duran a une question sur la mobilité. Comme on est dans une enclave, loin de Lausanne et Fribourg, et comme on est tout au bout de la COREB aussi, est-ce qu'ils ont des discussions sur notre région.

M. Conus répond qu'il y a des discussions avec le service de mobilité des cantons de Vaud et Fribourg, afin d'avoir cette cohérence et que les transports passent dans toutes les communes, indépendamment des frontières.

Mme Céline Duran demande par exemple pour Cudrefin, est-ce qu'il y a aussi eu une discussion concernant les lignes qui vont à Ins et Neuchâtel ?

M. Conus répond que pour Cudrefin ils ne s'en sont pas occupé, mais ils se sont plus occupé du rapatriement sur Avenches.

Mme Céline Duran répond que c'est dommage, car cela ne répond pas à la demande des habitants.

M. Conus dit qu'ils gèrent chaque année les consultations d'horaires, donc ils font aussi de la promotion dans les communes pour qu'elles diffusent ces informations. Ensuite, ce sont aussi

les habitants et les Communes qui peuvent réagir si elles veulent développer de nouvelles dessertes, etc.

M. François Maeder demande si les autres communes autour de la région de la Broye bénéficie aussi d'une même association ?

M. Conus répond que, sur Vaud il y a 10 régions économiques qui sont constituées comme la Coreb. Il y a une autre région qui est inter-cantonale c'est le Chablais, avec des communes vaudoises et valaisannes. Sur Fribourg, c'est par district que cela fonctionne, et dans chaque district il y a une association, mais ces associations ont toutes des domaines d'activités différentes. La définition n'est pas toujours la même, mais chaque district ou région a son association.

Plus d'autres questions n'étant posée, **le Président** remercie Mme Losey Mosimann et M. Conus pour leur présentation et leur remet un petit présent. Ils se retirent.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Aucune remarque n'est parvenue au bureau à ce jour. **Le Président** demande si quelqu'un a une remarque à formuler. Ce n'est pas le cas. Il demande aux Conseillers-ères qui sont d'accord avec le procès-verbal de voter par un levé de main. **Le procès-verbal du 12 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.**

5. Communications du bureau

a/ Votations fédérales et élection complémentaire à la Municipalité du 3 mars 2024.

Le Président donne le résultat des votations fédérales du 3 mars 2024, avec deux objets qui étaient mis en votation concernant les retraites, résultats qui sont affichés à l'écran. Le taux de participation pour Vully-les-Lacs a été légèrement supérieur à la moyenne nationale et cantonale avec 60%.

En date du 3 mars, Vully-les-Lacs avait aussi une élection complémentaire à la Municipalité, avec 3 candidats en liste. Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour.

Du fait qu'il y n'a pas eu d' élu au 1^{er} tour, il y avait la probabilité d'une élection au 2^{ème} tour, si plusieurs candidats avaient déposé une liste. Cela n'a pas été le cas ; un seul candidat s'est présenté en la personne de M. Julien Bessard, et il a donc été élu tacitement. Il sera procédé à son assermentation dans un instant.

b/ Indemnités des délégués dans les associations intercommunales.

Le Président a constaté en fin d'année passée, au moment de valider les vacations de nos différents délégués et Commissions, qu'il y avait quelques applications différentes sur l'annonce ou non annonce des vacations. Il a analysé la situation, et s'est aperçu que nos directives n'étaient pas précises à ce sujet. En début de législature, nous avons voté ces directives, mais en fait il n'y a aucune mention explicite concernant les délégués, contrairement aux membres des Commissions où là c'est clairement défini. Pour rétablir une application homogène et égale pour tout le monde, dès cette année, l'ensemble des délégués qui représentent notre commune dans les associations intercommunales, peuvent annoncer leurs

vacations, à CHF 45.--/heure, à la secrétaire, et ce une fois par semestre. Il précise que ce n'est pas impossible que dans certaines Associations inter-régionales, en fonction des postes occupés, il y ait des rémunérations qui sont faites par l'Association, comme par exemple la Commission des finances de l'ARPEJE. Dans ce cas-là, l'idée n'est pas d'avoir une double vacation. Il faudra demander à l'Association de verser à la Commune l'indemnité qu'elle prévoit, et les membres donneront leurs heures à la secrétaire. Cette façon de faire est pratiquée également par la Municipalité. S'il y a des questions, Le Président se tient à leur disposition. Vacation de CHF 45.—/heure autant pour les délégués que pour les Commissions.

c/ Divers

Le Président fait un rappel concernant l'utilisation des salles communales pour les séances des Commissions ou séances de groupes. Il ne faut pas faire de réservation auprès des employés communaux, car ils n'ont pas le planning d'occupation des salles, mais le faire directement auprès du bureau communal ou par le site de Vully-les-Lacs, en mettant une mention que c'est une séance pour la Commune. Il rappelle également qu'il faut remettre en état les salles après les séances, laver la vaisselle et évacuer les déchets. L'administration communale et les concierges les remercient d'avance.

6. Assermentation du nouveau Municipal

Le Président informe que M. Julien Bessard a été élu tacitement Municipal, et son entrée en fonction est fixée au le 1^{er} avril 2024. Pour pouvoir entrer en fonction, M. Bessard doit être assermenté. M. Bessard s'avance devant le Conseil et le Président procède à l'assermentation.

Maintenant, il faudra remplacer M. Julien Bessard qui fonctionnait comme Conseiller communal, sur la liste PLR. Le premier vient ensuite sera contacté pour son remplacement au Conseil communal, et M. Bessard doit également être remplacé au sein de la Commission de gestion. Selon l'art. 41 du règlement du Conseil, cette place reste dévolue au parti dont fait partie le ou la démissionnaire. Cependant, ce remplaçant devra être élu devant le Conseil, comme il s'agit d'une Commission de contrôle. Tout cela est prévu pour le Conseil du 30 avril 2024.

7. Communications municipales

a. Suite de la procédure du PACom

M. Michel Verdon, syndic donne des informations sur la suite de la procédure, dont il fait un rappel du contexte. En janvier 2024, une séance post examen préalable a eu lieu avec le DGTL, séance convoquée par le département, afin d'expliquer que la Commune a très bien travaillé, mais qu'il faut revoir des points. Très vite, lors de cette séance, ils ont pu mettre le vrai enjeu sur la table, et surtout dire qu'on allait se battre au maximum pour éviter une extension de la zone réservée de 2017. Ils ont utilisé cela de manière forte, puisque c'est quelque chose qui a été fait il y a 6-7 ans maintenant, en accord avec le DGTL, et qu'ils ne peuvent pas en tant qu'exécutif actuel accepter d'augmenter encore les réserves de zones de 2'500 m² à l'extérieur du territoire urbanisé. Une des pierres d'achoppement majeur, c'est que le DGTL aimerait faire appliquer à l'extrême ces deux zones, et qu'ils aimeraient mettre tout cela en zone agricole. M. Verdon parle plutôt d'une « pseudo zone agricole », car il n'est pas certain qu'un tracteur

agricole puisse travailler dans ces zones. Ce sujet est une bataille qui va se prolonger dans les semaines à venir.

En mars 2024, après de nombreux échanges avec notre urbaniste Team+, ils ont envoyé à la DGTL le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024, le but étant d'inclure un règlement des zones de verdure proposées, et exposer les positions les plus fermes possibles de la Municipalité, ainsi que quelques changements mineurs dans le règlement des constructions. Il y a une différence fondamentale entre une zone de verdure et une zone agricole, à savoir que la zone de verdure est une zone constructible, et la zone agricole, elle, est non constructible. Ces zones de verdure restent dans l'apanage du canton et des communes, et on peut imaginer que pour ces zones de verdure, si la pression démographique continue, le canton pourrait être tenté de lâcher du lest dans un laps de temps relativement court. Si les zones agricoles retombent sous la coupole fédérale, ce sera beaucoup plus critique de les ressortir. Ce n'est pas un enjeu négligeable.

Ils essaient de donner aujourd'hui une vue de la meilleure situation actuelle sur la suite du planning. La première chose sera de suivre ce courrier du 6 mars à la DGTL, et ensuite dépendant du niveau d'acceptation de ce courrier, ils peuvent solliciter une 2^{ème} séance, si possible en présence des membres de la direction, car ce sera à ce moment-là qu'ils devront chercher l'équilibre pour que ce dossier passe. Si aucunes modifications ne sont demandées, ils n'accepteront pas notre projet. Ils doivent chercher où est le point de bascule pour qu'ils acceptent le fait qu'on ne peut pas aller plus loin que cette zone réservée 2017 et qu'ils acceptent avec quelques défauts ce plan. Il pense que s'il y a une deuxième séance, cela pourrait aller très vite.

Jusqu'à avril 2024, l'urbaniste mandaté par la commune a du travail à faire pour de la « cosmétique » environ 3-4 semaines pour faire ces changements, afin de mettre notre dossier dans le meilleur état possible pour la mise à l'enquête.

Si tout va bien, en juin 2024 une séance publique sera faite, avec les représentants du Canton et l'urbaniste, afin d'expliquer la procédure suivie de la mise à l'enquête du PACom et de son règlement, et expliquer comment agir pour faire une opposition.

Ensuite, il faudra un semestre pour traiter les oppositions et faire les séances de conciliation, un autre trimestre pour préparer le préavis à présenter au Conseil communal, et après, apparemment, il faut encore un semestre peu près pour l'approbation finale du département. Ils espèrent que tout soit terminé fin 2025.

M. René Fluri a bien compris qu'ils favorisent les zones vertes, mais qu'est-ce qu'on fait avec les parcelles où ce sont des zones de réserves qui ont déjà des maisons ou des appartements dessus ? Est-ce qu'elles deviennent aussi des zones vertes ?

M. Michel Verdon répond qu'ils ne se battent pas pour mettre en verdure toutes les zones réservées.

M. René Fluri dit que oui, il a compris, mais c'est celles qui sont à l'intérieur des communes qui l'interpellent.

M. Michel Verdon répond que pour les zones réservées qui ont été posées, et il y en a une par exemple à Chabrey, la bataille sera de les garder en zone de verdure et non pas de les garder en zone réservée territoire agricole.

M. René Fluri le remercie pour sa réponse, mais sa question porte sur les zones de réserve où il y a des bâtiments dessus, qui sont habités, et que maintenant il est interdit de construire. Est-ce qu'elles vont devenir des zones vertes ?

M. Michel Verdon répond qu'il s'agit là de quelque chose d'autre. Chaque cas est différent. Si M. Fluri parle de modifier des maisons, cela fait partie du règlement des constructions, qui globalement a été accepté, sous conditions encore. Ils n'ont pas le droit de publier ce règlement qui n'a pas encore été mis à l'enquête, mais ils ont le droit de l'utiliser dans le but de donner des consignes suivant les zones.

M. Alain Bally, municipal informe le Conseil sur les éléments suivants :

Concernant les zones naturelles, il y a beaucoup de glissements de terrain sur la Commune depuis novembre-décembre 2023 suite aux fortes pluies, en particulier à trois endroits qui peuvent impacter la population. La première c'est le long de l'ancien quartier des Roches, soit vers le port de Vallamand, en direction de Mur : il y a eu 3-4 glissements de terrain derrière la digue. La terre accumulée a bouché les drainages et il y a un lac qui s'est formé derrière la digue, et celle-ci a commencé à bouger. Ce genre de problème est sous la responsabilité de la DGMR, qui a mis des pompes pour évacuer cette eau. Par précaution, la route est fermée sur une des voies, et ils vont faire des travaux pour la remise en l'état. C'est le Canton qui est maître de l'ouvrage et qui paie les travaux.

Au-dessus du restaurant de Bellerive, il y a des fissures qui sont apparues et de la terre qui commence à tomber. Le géologue cantonal l'a appelé le 25 décembre, pour un rendez-vous le 26 sur place, car le bâtiment situé en-dessous était en danger. L'endroit a été fermé, et un filet de protection a été installé. Le chantier arrive à la fin et on peut à nouveau aller dans le bâtiment où il y a l'exposition Monney, et le restaurant est à nouveau exploitable.

Sentier le long du ruisseau des ferrages qui va de Vallamand-Dessus à Vallamand-Dessous : il est fermé au public sur toute sa longueur, car des arbres ont bougés ou sont tombés dans le haut, et dans le bas, une partie de l'accotement du chemin est partie dans le ruisseau. Ils sont en train de regarder avec le groupement forestier pour protéger la zone, et aussi pour déplacer le chemin, car maintenant il n'y a plus la place pour l'utiliser au risque de tomber dans le ruisseau.

Il y a encore 2-3 glissements de part et d'autre, mais ils n'impactent pas la population.

M. François Haenni, municipal, nous informe que le nouveau plan comptable MCH2 aura un impact sur la valorisation de nos immobilisations. Avec la Municipalité, il avait été pensé d'établir ces nouvelles normes en 2027, mais le Conseil d'Etat a décidé de modifier le règlement sur la comptabilité des communes, et du coup les nouveaux taux d'amortissement pour toutes les immobilisations sont introduits depuis le 1^{er} janvier 2024. Cela veut dire qu'à partir du 1^{er} janvier, tous les taux d'amortissement sont pour les bâtiments de 30 ans, pour le génie civil c'est 40 ans, sauf procédure exceptionnelle, et pour tout ce qui est conduites, réservoirs, soit

tout ce qui est relié à l'eau, c'est sur 60 ans. Ce ne sont plus des taux plafonds, mais cela revêt un caractère obligatoire. Les prochains préavis tiendront compte de cela.

En juin 2023, le Conseil avait voté un crédit d'étude de CHF 90'000 pour la protection des rives sur le secteur Montbec à Chabrey. Ce dossier est suivi par plusieurs services des cantons de Vaud et Fribourg, ainsi que l'association de la Grande Cariçaie. Devant ce secteur Montbec, sur le lac, il s'agit d'un site palafittique qui date d'un peu plus de 3'000 ans, composé de 2'200 pilotis sous l'eau, et finalement les services archéologiques ont pris le dossier en mains. Probablement qu'avant 2025, ils ne vont pas revenir sur ce dossier. Cela permettra également à d'autres communes notamment fribourgeoises d'avancer sur ces projets de palissades dans le lac, et pour nous, cela nous permettra d'analyser si ces travaux apportent une plus-value ou pas, étant entendu que dans ce dossier la commune de Vully-les-Lacs n'a rien à payer, car 93% de tous ces coûts seront à la charge du canton et de la Confédération, et les 7 % restant par la Grande Cariçaie.

Le Château d'eau de Montmagny doit être rénové. Il est fermé depuis novembre 2022, car il doit être sécurisé. Toutes les barrières doivent être refaites. Le préavis municipal était prêt, mais la Conservatrice des monuments et des sites a demandé de pouvoir analyser un plan d'exécution définitif. Du coup, le projet est ralenti, et le préavis sera présenté peut-être en juin ou septembre. La Municipalité a à cœur d'ouvrir ce bel ouvrage au public, mais le site est classé au niveau 2, 1 étant sur 5 l'échelon le plus protégé.

Mme Laetitia Kohler, municipale, donne quelques infos sur les routes.

Le préavis pour la route d'Avenches va être présenté en juin 2024 devant le Conseil. Les Commissions seront approchées suffisamment tôt pour examiner ce dossier avant le Conseil.

Les zones 30Km/h : une séance a eu lieu avec le voyer et le responsable de la signalisation le 13 février dernier, durant laquelle on aurait dû voir l'avancement de ce projet, mais ce n'est pas le cas, car ils sont débordés. Elle n'a pas de nouvelles depuis, mais a rendez-vous le 11 avril prochain pour en discuter. D'autre part, lors de la session de printemps des Chambres fédérales, ce dossier des zones de 30Km/h est rediscuté, en tout cas sur les axes principaux, même dans les communes.

Chabrey : l'aménagement routier est en cours, idem pour la sortie de Salavaux direction Villars-le-Grand. Des tests sont actuellement en place aux sorties de Salavaux direction Villars-le-Grand et Vallamand-Dessous. Elle a reçu une question de M. François Maeder qui lui a demandé pourquoi les panneaux qui rendaient attentifs les automobilistes sont fixés au sol. Elle l'informe que c'est la procédure dans le canton de Vaud. Le canton de Fribourg n'applique pas la même chose. Mais ils seront enlevés. Elle n'a pas très bien compris la remarque sur la forêt vierge de panneaux entre Vallamand-Dessous et Salavaux. Elle propose de regarder cela avec M. Maeder après le Conseil.

Réseau structurant : les bandes cyclables sont aussi en suspens, et le dossier sera vu le 11 avril lors de la séance. Des tôles de protection ont été posées sur toute la longueur du pont de Salavaux.

Réseau routier : certains entretiens ont été reportés en 2024. Les dégâts constatés sur la chaussée de Chabrey ont fait l'objet de discussions avec l'entreprise Facchinetti. Pour rappel,

les coûts à la charge de la commune étaient de CHF 150'000.--, et après négociation, ils ont pu obtenir une note de crédit de CHF. 9'100.--. Elle est désolée ne pas pouvoir venir avec une meilleure information, mais c'est tout ce qu'ils ont pu obtenir, étant hors garantie pour ces travaux.

Point de rencontre d'urgence (PRU) : C'est nouveau ! Le Canton a mis cela en place suite aux risques de pénuries d'électricité, mais pas seulement. Ce PRU a été installé pour Vully-les-Lacs dans le bâtiment communal. Une information paraîtra prochainement à ce sujet.

Défibrillateur : elle a fait une visite aux ambulances de Morat. La question qui se posait était plutôt de savoir si on faisait partie du comité des ambulances de Morat. On est membre, mais pas au comité. C'est très difficile que chaque commune ait un siège au comité, car il y a 9 sièges. Mais ils en ont fait la demande.

Nouveauté au niveau des sociétés locales : l'association ASLV a été dissoute. Les sociétés continuent leurs activités et reçoivent toujours les mêmes prestations. Ce n'était plus très logique de garder cette ASLV d'autant plus avec la mise sur pied de la Commission culturelle, qui elle de son côté, organise des événements pour la population. Un tout ménage sera fait avec les événements à venir.

Elle rappelle que les milices vaudoises auront leur prise d'armes le 20 avril prochain à Salavaux. Des informations seront faites à la population à ce sujet.

Nouveauté au niveau de la LNM : jusqu'en 2023, nous avions les abonnements à hauteur de CHF 3'300.--, et ce qui n'était pas vendu était perdu. Cette façon de faire est terminée. Dès 2024, la Commune peut retourner les cartes non vendues à la LNM et les tarifs ont aussi été adaptés. Le site internet a été mis à jour à ce propos, et un tout ménage va aussi informer la population.

Pour les cartes journalières dégriffées Commune CFF, l'affaire suit son cours.

M. Raphaël Vincent rappelle que la commission du conseil nommée pour l'examen des entrées de Salavaux, avait proposé deux variantes. Il constate que la variante actuelle n'empêche pas les voitures de rentrer ensemble, sans avoir besoin de ralentir, à part les camions et les tracteurs. Il ne voit pas l'effet.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond qu'effectivement ils avaient parlé de ralentisseurs parallèles et décalés. Du côté de Vallamand, cela ne va pas être possible, car les îlots d'entrée doivent être mis à l'intérieur de localité, et ils n'ont pas la place. Ils vont faire un test côté Villars-le-Grand de décaler ces portes d'entrées. C'est vrai qu'actuellement elles ne sont pas hyper serrées, elles pourraient être plus rapprochées. Il y a quand même un effet visuel, car si on arrive de l'extérieur, on se rend compte qu'on entre dans une localité. Du côté Villars-le-Grand c'est un problème, car comme il n'y a pas d'habitation des deux côtés de la route, les gens roulaient très vite. Ces ralentisseurs donnent quand même un autre signal. Mais elle a également constaté que ces chicanes avaient vite été poussées de côté par les véhicules qui veulent vite passer avant celui d'en face. Mais c'est un test pour le moment.

M. Raphaël Vincent répond que par exemple à St-Aubin on se rend compte que ce n'est pas top.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, informe le Conseil sur les points suivants :

Une séance d'information a eu lieu ce 12 mars 2024 avec les agriculteurs concernant le projet d'irrigation Basse-Broye, financé par 4 communes soit St-Aubin, Avenches, Belmont-Broye et Vully-les-Lacs, afin de faire une étude de faisabilité pour l'irrigation dans le périmètre des 4 communes. Une cinquantaine d'agriculteurs étaient présents et vivement intéressés.

Au niveau des forêts, également ce matin, 3 classes de 5H ont pu planter des arbres dans le Bois de l'Allou. C'est la 3^{ème} année que cela est fait, organisé conjointement avec le groupement forestier la commune et l'école.

Le groupement forestier Broye-Vully a aussi un site internet, dont le lien est sur le site de la commune.

Cimetières : une partie du cimetière de Mur va être désaffecté, et il sera ensuite aménagé différemment.

8. Préavis municipal N° 2024/01 – Demande de crédit de CHF 262'000.—pour la réalisation de travaux d'amélioration au Chemin du Clos à Villars-le-Grand.

Le Président dit que le préavis a été mis sur le serveur et que chacun a pu en prendre connaissance. Il passe la parole à la Municipalité.

M. Alain Bally, municipal, informe le Conseil que suite aux discussions avec les commissions ad hoc et des finances, ils ont réalisé que le crédit demandé était trop faible pour réaliser ces travaux. Ils ont demandé une offre pour l'ensemble des travaux, en deux phases. Ils ont retenu la phase une qui concernait également l'éclairage public et la conduite des eaux claires. En faisant ceci, ils n'ont pas remarqué qu'ils ont oublié la remise à neuf du revêtement de la route et la réfection d'un regard. Ils ont décidé de retirer ce préavis, et d'en présenter un nouveau avec la calculation complète, lors d'une prochaine séance, en application de l'article 81 du règlement communal.

Le Président confirme qu'effectivement la Municipalité a la possibilité de retirer ce préavis avant le vote du Conseil. Il prend acte de la décision de la Municipalité de retirer le préavis municipal N° 2024/01.

9. Préavis N°2024/03 – Demande de crédit de CHF 65'000.—pour le remplacement du compacteur de Mur.

Le Président rappelle que ce préavis a été mis à disposition de tous les Conseillers dans le serveur de la Commune. Il demande à la Municipalité si elle désire apporter d'autres informations. Ce n'est pas le cas.

Le Président passe la parole à **M. Arnaud Guignard**, qui donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances, à savoir :

« En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- *D'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau compacteur à Mur en remplacement de l'actuel qui est défectueux ;*
- *De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 65'000.—TTC ;*
- *De financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- *Amortissement 10% (selon RCcom et annexe MCH2), par le biais du chapitre 4510. »*

Le Président ouvre la discussion. Personne ne prend la parole.

Le Président passe au vote. Les personnes qui acceptent le préavis municipal N° 2024/03 sont priées de le faire par un levé de main. **Le préavis municipal N° 2024/03 – Demande de crédit de CHF 65'000.—pour le remplacement du compacteur de Mur est accepté à l'unanimité.**

10. Vote sur la tenue d'une séance extra-muros du Conseil communal au Parlement vaudois.

Le Président propose l'organisation d'une séance du Conseil dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, ceci pour une prochaine séance en début de 2025, période qui semblerait convenir, après un petit sondage, à un maximum de personnes au niveau du calendrier. Le Canton de Vaud offre cette possibilité à toutes les communes vaudoises qui le souhaitent, une fois par législature. Les Conseillers-ères ont reçu un document explicatif qui a été déposé sur le serveur de la Commune.

Afin de tirer parti au mieux de ce déplacement, il est prévu d'organiser un programme additionnel, et pour des raisons temporelles, il ne semble pas opportun de programmer ce déplacement en soir de semaine, mais plutôt sur une demi-journée au minimum, c'est pourquoi il propose, en cas d'acceptation de principe, une variante le vendredi après-midi, et une autre le samedi matin. Au niveau financier, le montant est estimé entre CHF 4'000.—et CHF. 8'000.—en fonction du programme, et il sera intégré dans le budget communal 2025. Ce montant inclu l'organisation d'un transport en commun en car. Vu que c'est la proposition du Président, il ne peut qu'encourager le Conseil à l'accepter, mais s'abstiendra de prendre position sur la variante. Il ouvre la discussion.

M. Damian Fioretta estime qu'au niveau du financement ce n'est pas à la Commune, surtout aux contribuables, de payer une course d'école à tous les cConseillers. Il propose au moins que si on le fait, le jeton de présence de CHF. 70.—ne soit pas touché, mais passe en contribution à cette sortie.

Le Président prend note, et demande si quelqu'un d'autre veut prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il sera procédé de la manière suivante :

Le Président demande que les Conseillers-ères qui acceptent la tenue d'une séance du Conseil de Vully-les-Lacs dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, en 2025, de voter par levé de main. Avis contraire : 1. Abstention : 3. **La proposition est acceptée à la majorité.**

Le Président demande maintenant de voter sur la proposition de M. Damian Fioretta. Les Conseillers-ères qui acceptent de renoncer au jeton de présence de cette séance, afin de contribuer à cette sortie, sont priés de le faire par un levé de main. Avis contraire : 0. Abstentions : 10. **La proposition de M. Damian Fioretta est acceptée à la majorité.**

Le Président passe maintenant au choix de la variante :

- a. Vendredi après-midi, avec programme facultatif avant et après la séance
- b. Séance organisée le samedi matin avec un programme additionnel après la séance.

Le Président passe maintenant au vote.

Personnes qui sont pour le vendredi après-midi : 21

Personnes qui sont pour le samedi matin : 18

Résultat : la séance se tiendra le vendredi après-midi.

Un Conseiller (pas nommé) demande comment on fait s'il n'y a pas le quorum au moment de partir. Le Président répond qu'on annulera.

Le Président remercie les Conseillers-ères pour la confiance accordée pour l'organisation de cette séance extra-muros.

11. Réponse de la Municipalité à la question « mise en place d'une politique de soutien la cohésion villageoise ».

Le Président passe la parole au Syndic.

M. Michel Verdon, syndic, rappelle la question qui avait été posée lors de la précédente séance du Conseil, par le Conseiller Alexandre Bardet, à savoir : la Municipalité est-elle prête à mettre en place une politique de cohésion villageoise, notamment en accordant des soutiens financiers aux initiatives locales qui agiraient sans but lucratifs ?

Pour la Municipalité, quelque part, cela semblait évident, mais cela les a forcés à avoir une réflexion. La Municipalité apporte les réponses et précisions suivantes :

- *La position de la Municipalité est clairement positive pour ce qui est de soutenir toute initiative locale allant dans le sens de soutenir ou créer de la « vie dans les villages ».*
- *Elle a l'occasion de manifester ce soutien régulièrement tout au long de l'année via des soutiens financiers pour différentes manifestations ponctuelles tel que des repas d'aînés villageois, un marché de Noël et des soirées liées aux fêtes de fin d'année, etc...*
- *Elle manifeste également ce soutien via l'encouragement des activités des sociétés villageoises actives, en mettant à disposition gratuitement des locaux et en soutenant financièrement de manière ponctuelle des demandes d'amélioration ou de modification des dits locaux.*
- *Elle met à disposition plusieurs locaux destinés à maintenir une vie villageoise active.*
- *Par ailleurs elle a apporté son soutien total à la mise en place du projet « Vully rencontres » sis à Vallamand, engageant un soutien financier plus important que lors des actions ponctuelles déjà mentionnées.*
- *Concernant le cas concret évoqué par les déposataires de la question citées en titre du document, la Municipalité est ouverte à étudier et développer une réflexion allant dans le sens de soutenir financièrement tout projet, ce même en l'absence probable de rendement du dit projet.*
- *En conclusion de cette réponse, la Municipalité tient à préciser qu'elle n'a pas de vision stratégique consistant à créer une auberge communale ou sauver une auberge existante, elle doit veiller à ne pas créer une concurrence déloyale vis-à-vis des autres restaurateurs en accordant un loyer à bas prix.*

Pour cette conclusion, M. Verdon explique encore qu'il serait de difficile de choisir dans quel village on pourrait faire ce genre de projet, sans provoquer la jalousie des autres villages.

Il espère que cette réponse répond à la question posée, si non, ils restent à disposition.

Le Président demande s'il y a une question. Ce n'est pas le cas. La Réponse donnée par la Municipalité sera déposée dans le serveur de la Commune.

12. Réponse de la Municipalité à la question « Position de la Municipalité pour l'organisation d'une étape du Tour de Romandie cycliste en 2026.

M. François Haenni, municipal, informe les Conseillers-ères que la Municipalité a étudié les trois questions posées par le Conseiller Ralf Vermeulen et consort lors de la dernière séance du Conseil, par rapport à la perspective d'accueillir une étape du Tour de Romandie cycliste en 2026 à Vully-les-Lacs, qui est une organisation financièrement importante, et ils comprennent bien que la future équipe organisatrice tient à avoir une position claire de la part de la Municipalité. Ils vont y répondre de manière très détaillée.

Quelle est l'avis de la Municipalité à l'organisation d'une étape du Tour de Romandie, portée par un comité privé ?

- La Municipalité soutient l'organisation privée qui serait mise en place pour organiser une étape du Tour de Romandie. Cet appui est cohérent avec le soutien donné aux grandes manifestations qui ont eu lieu sur le territoire communal depuis le début de la législature. A cet égard, dans la mesure des contraintes cantonales et notamment du respect des normes, elle donnera son plein appui pour la réalisation d'une grande manifestation sportive sur le territoire communal. En outre, la Municipalité, par le biais des services communaux concernés, est prêt à appuyer le comité d'organisation sur les aspects touristiques, sécuritaires et infrastructures. Par contre, en sa qualité d'autorité elle ne désire pas être intégrée dans le comité d'organisation, mais peut y être invitée selon les besoins.

Dans quelles mesures la Municipalité serait prête à soutenir financièrement une telle organisation ?

- La Municipalité s'engage à soutenir cette manifestation par le biais de deux aides : *financière*, par un ou des versements totalisant un montant de CHF 60'000.—au maximum, avant la manifestation. *Logistique et technique* par le service de voirie qui ne serait pas facturé. Ces soutiens seraient soumis à une convention entre la commune et les organisateurs. Des contre-prestations seraient naturellement possibles, notamment du côté touristique. Le montant total ainsi versé serait conditionné aux règles strictes suivantes :
 - respect des règles fixées par les services compétents
 - non rémunération des organisateurs en dehors des défraiements
 - 50 % de la somme versée serait considérée comme un don à l'organisation d'une manifestation donnant une grande visibilité, et l'autre 50 % de la somme serait remboursée à la Commune, après la clôture des comptes de la manifestation, pour autant que le bénéfice le permette.

Par quel mécanisme un soutien financier serait-il envisageable ?

- Là, effectivement, c'est la loi sur les Communes qui donne certains garde-fous, Donc, dès réception d'un courrier officiel des organisateurs demandant un soutien, la Municipalité établira un préavis municipal au Conseil communal, parce qu'on est dans des montants qui dépassent la marge de manœuvre de la Municipalité, et dans ce préavis on demanderait un cautionnement de CHF 30'000.--, à savoir que tout cautionnement est de compétence du législatif. Le cautionnement serait versé sous forme d'un prêt remboursable selon les conditions qui ont été citées auparavant, et une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 30'000.—qui serait bien naturellement fait sur l'exercice 2024, parce que nous n'avons pas la possibilité d'engager la Municipalité pour des dépenses qui ne sont pas liées à un exercice budgétaire validé par le législatif.

Le Président remercie M. Haenni pour la réponse qui porte également sur la procédure. Les initiants pourront analyser la réponse et agir en conséquence.

13. Informations des délégués dans les associations intercommunales

Mme Géraldine Mosimann informe le Conseil que les délégués de l'EBBV se sont retrouvés le 29 février 2024 à Avenches, pour la deuxième assemblée. Un crédit d'investissement de CHF 4'065'000.—pour les études STEP et réseau a été voté et approuvé.

Le Président la remercie pour ces informations. Personne d'autre ne demande la parole.

14. Interpellations – postulats - motions

Aucun dépôt n'a été fait.

15. Divers et propositions individuelles

Mme Céline Duran revient sur les zones 30 km/h. Elle n'a pas connaissance d'où sont situées ces zones de 30km/h prévues sur le territoire communal. Et quand elle voit en rouge que le Parlement freine des zones dans les grandes localités, sur des axes de transit, elle espère qu'il y ait quand même une différence qui soit faite entre la Route du Jura à Fribourg et un quartier résidentiel à Vully-les-Lacs. Est-ce que l'intention de la Municipalité c'est de créer des zones 30km/h sur des routes de transit ou dans les quartiers résidentiels ?

Mme Laetitia Kohler, municipalité, répond qu'elle espère que le Conseil fédéral va faire la différence entre les villes et les villages. Elle ne peut pas répondre pour le Canton et aucun plan n'a été présenté au Conseil. Ils ont réfléchi aux zones qui pourraient passer à 30 km/h., mais il s'agirait de quartiers résidentiels. Il ne sera pas touché aux routes qui traversent les localités. Ce qu'elle peut dire par contre, c'est qu'ils ont mis la priorité sur la zone école-tourisme, à savoir, depuis le rond-point à Salavaux, jusqu'à la limite avec la Commune d'Avenches, soit tout le long du camping TCS jusqu'à la route de la plage. Ils attendent une réponse. Ils ont aussi déposé des demandes pour d'autres secteurs de quartiers résidentiels comme Les Morteys, de petites rues à Constantine, idem pour d'autres villages, et là aussi ils attendent un retour du canton avant de revenir devant le Conseil avec un plan bien précis.

Mme Anne Jobin dit qu'elle habite le long de la route qui monte de Salavaux à Constantine. Elle demande si un passage piéton pourrait être mis en bas dans ce secteur, car c'est dangereux notamment pour les enfants qui doivent traverser la route principale sans visibilité. Elle aimerait savoir si cela est prévu et pour quand.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond que le sujet du passage piéton à cet endroit a été discuté avec le canton, notamment dans le cadre de la rencontre qu'ils ont eu avec le Voyer des routes. Ils n'ont pas oublié la demande, mais cela prend du temps et dépendra aussi des résultats des tests des portes d'entrée mises en place. Tout cela fait partie d'un concept qui doit être aménagé, mais effectivement la sécurité doit être améliorée dans ce secteur.

M. Philippe Loup a une question récurrente portant sur comment les gens peuvent se promener dans nos villages. Est-ce qu'avant de construire il n'y avait pas des choses à faire ? On met la charrue avant les bœufs et du coup, on construit et on va faire des trottoirs après. Normalement dans un permis de construire il devrait être établi des règles pour mettre des trottoirs, des passages piétons ou autre et non pas faire l'inverse. Il ne sait pas si cela sera fait dans le nouveau règlement.

M. Michel Verdon, syndic, comprend bien sa question et répond qu'à sa connaissance il y a des plans de quartier qui sont effectivement conçus dans ce futur plan. Mais pour ce qui a été fait par le passé, il ne peut pas répondre pourquoi cela a été fait ainsi.

Personne d'autre ne demande la parole, **le Président** remercie les Conseillers-ères pour la bonne tenue des débats, et remercie également la presse, la Municipalité, ainsi que l'huissier pour la préparation de la salle et l'organisation de l'agape qui va suivre. Le prochain conseil se tiendra le 30 avril à Vallamand-Dessus. Il est 21h.30, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Elisabeth Christinat